Mon cépage est-il commercialisé par un pépiniériste ?

Ce document est en cours d'élaboration, pour toute information complémentaire n'hésitez pas à contacter l'URGC.

Liste des cépages commercialisés

Cépage	Pépinière	Conditions
Chenin	IFV Val de Loire	Commande de greffons de diversité patrimoniale sous marque ENTAV Diversité *
Gascon	IFV Val de Loire	Commande de greffons de diversité patrimoniale sous marque ENTAV Diversité *
Genouillet	Pépinières Depond	
Gouget	IFV Val de Loire	Commande de greffons de diversité patrimoniale sous marque ENTAV Diversité *
Meslier St François	Pépinières VIAUD	Sélection massale, disponible à partir de 2029
Meslier St François	IFV Val de Loire	Commande de greffons de diversité patrimoniale sous marque ENTAV Diversité *
Meslier St François	Berillon	
Orbois	Pépinières VIAUD	Sélection massale, disponible à partir de 2029
Orbois	IFV Val de Loire	Commande de greffons de diversité patrimoniale sous marque ENTAV Diversité *
Orbois	Pépiniériste Bouché	
Romorantin	Pépinières VIAUD	Sélection massale, disponible à partir de 2029
Romorantin	IFV Val de Loire	Commande de greffons de diversité patrimoniale sous marque ENTAV Diversité *
Romorantin	Pépiniériste Bouché	
Sacy	IFV Val de Loire	Commande de greffons de diversité patrimoniale sous marque ENTAV Diversité *

Attention dans le cas de vente sur commandes, prévoir des délais suffisants :
Toute commande doit être passée au mois de décembre de l'année n-1 pour une plantation en année n

Cette liste est mise à jour régulièrement. Si vous avez des informations pour la compléter, contactez-nous : lucie.bourreaugomez@urgcentre.fr

Commande via vigne-mère

Pour certains **cépages inscrits** non présents dans les catalogues des pépiniéristes de la région, mais **disposant d'une vigne-mère en France**, il est possible de passer **commande pour un greffage à façon**. Par exemple le pépiniériste de Fresnes (41) Franck Depond peut produire et vendre des plants à condition de réaliser la commande à l'avance de façon à ce qu'il puisse commander des greffons auprès des vignes-mère existantes en France.
D'une manière générale, si vous souhaitez absolument qu'un pépiniériste de votre choix réalise la production de vos plants, ce dernier peut commander les greffons auprès du pépiniériste au nom duquel la vigne-mère est inscrite (ce dernier se charge du bulletin de transport et passeport phytosanitaire).

Cas particulier des cépages inscrits mais sans vigne-mère

Dans le cas de cépages inscrits mais pour lesquels aucune vigne-mère officielle n'existe, le matériel végétal sain nécessaire à la confection des plants par le pépiniériste doit-être apporté par le demandeur.
Vous devez donc procédez au préalable aux étapes D-P1 à D-P5.
Dans ce cas, prévoir éventuellement des frais d'analyses sanitaires et un délai de 6 semaines supplémentaire.

A noter :
dans le cas où il n'existe pas de vigne-mère, bien vérifier le cadre règlementaire de votre plantation en fonction de l'origine des plants, et notamment si vous êtes autorisés ou non à commercialiser le vin qui en sera issu.
dans le cas de cépages non-inscrits, règlementairement les cépages ne peuvent pas être commercialisés. Les seules possibilités de plantations sont sous formes dérogatoires (voir la partie « règlementation de la plantation »). Le matériel végétal peut être également trouvé en conservatoires (voir la liste dans le D-R2).